



Santé publique

Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) 10 000 premiers rapports d'évaluation en ligne début juillet

La Haute autorité de santé (HAS) l'a récemment confirmé : au 1^{er} juillet 2025, « 10 000 rapports [d'évaluation des ESSMS] seront rendus publics », plus précisément sur la page « Qualiscope » du site Internet de la HAS. Pour chaque ESSMS évalué, il y aura une fiche d'identité avec une « échelle qualité qui indique le niveau atteint par la structure » et « une extraction du rapport d'évaluation ».

Pour avoir une idée de ce que cela donnera, on peut aller sur le « Qualiscope » du site de la HAS puisqu'il est déjà opérationnel pour les hôpitaux et cliniques⁽¹⁾. Vingt-et-un sites hospitaliers mayennais apparaissent. On accède à leur rapport de certification et à divers indicateurs synthétiques.

Les rapports de certification permettent de se familiariser au jargon de la HAS relatif à la méthode utilisée : les patients traceurs, les parcours traceurs, les traceurs ciblés, les audits systèmes... Cela fait très savant et c'est donc forcément sérieux. Le plus intéressant devrait être l'atteinte des objectifs. Le premier : « Le patient est informé et son implication est recherchée ». Le résultat est traduit par une note sur 100. Par exemple, 88/100 pour le Centre hospitalier du Haut-Anjou. Il peut mieux faire ! Ceci dit, qu'est-ce qui permet de dire qu'un patient est « informé » ? Sur quoi d'ailleurs ? Et c'est quoi une « bonne information » pour un patient ?

Parmi les indicateurs synthétiques, il y a le pourcentage des « patients hospitalisés qui recommanderaient certainement cet établissement à leurs proches s'ils devaient y séjourner pour le même motif ». Les résultats sont assez surprenants. En Mayenne, le taux peut aller de 37,1 % pour le Centre hospitalier de Laval (sur 612 réponses) à 73,8 % pour le Centre hospitalier du Nord-Mayenne (sur 244 réponses). Mais que peut-on en faire ? D'une façon générale, on peut penser que le résultat dépend de l'incitation qui est faite par l'établissement auprès du patient pour répondre au questionnaire. Dans un premier temps, il faudrait connaître la part de répondants parmi les personnes hospitalisées...



Société

27 200 victimes de violences physiques ou sexuelles dans les Pays de la Loire

La connaissance des violences physiques ou sexuelles est difficile à appréhender car ces violences ne donnent pas forcément lieu à une plainte des victimes auprès de la gendarmerie ou de la police. Les faits sont uniquement comptabilisés par les plaintes ou alors par les constats des forces de sécurité.

Dans les Pays de la Loire, en 2023, femmes et hommes confondus, les services de sécurité ont enregistré 20 400 victimes de violences physiques, relevant des crimes ou délits, dont 55 % de femmes⁽¹⁾. Parmi les 11 129 femmes victimes de violences physiques, 80 % sont majeures et donc, au moment des faits, 20 % sont mineures. Dans 76 % des situations, les faits ont lieu dans la

(1) – https://www.has-sante.fr/jcms/c_1725555/fr/qualiscope-qualite-des-hopitaux-et-des-cliniques

sphère familiale. Toujours dans les Pays de la Loire, en 2023, femmes et hommes confondus, les services de sécurité ont enregistré 6 800 victimes de violences sexuelles.

Au niveau national, 41 % des déclarations concernent des agressions ou atteintes sexuelles ; 37 % des viols ; 10 % de l'exploitation sexuelle ; 7 % de l'exhibition sexuelle ; 5 % des violences sexuelles non physiques (essentiellement du harcèlement sexuel).

Dans la région, 85 % des victimes sont des femmes. Parmi les 5 805 femmes concernées, 42 % sont majeures et, au moment des faits, 58 % sont mineures. Dans 30 % des cas,

ces violences sexuelles ont lieu dans la sphère familiale. Le nombre de femmes victimes a fortement augmenté entre 2016 et 2023 (+ 138 %).

Pour Arnaud Fizzala et Ophélie Kaiser, « *la médiatisation du sujet suite au mouvement #MeToo, les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que l'amélioration de l'accueil des victimes par les services, ont pu inciter des victimes à porter plainte* ». Nécessairement, « *la part croissante de faits anciens dénoncés par les victimes influe sur l'évolution du nombre de victimes enregistrées* ».



Associations

À la présidence du Comité départemental olympique et sportif (Cdos 53), Didier Pivette prend le relais de Daniel Murail

Didier Pivette est le nouveau président du Comité départemental olympique et sportif (Cdos 53). Originaire du département, il a joué au football dans sa commune quand il était très jeune. Il a travaillé durant vingt-cinq ans en région parisienne, puis, en 2000, il est revenu s'installer en Mayenne. Il exerçait alors la fonction de délégué territorial pour le groupe La Poste.

Il a pris une licence au Tennis Club de Mayenne pour renouer avec le sport. Il a intégré le conseil d'administration en 2005, est devenu président du club en 2015, a rejoint le Comité départemental l'année suivante tout en devenant correspondant auprès du Cdos.

En 2020, il est devenu vice-président du Cdos en charge de l'axe « Politiques publiques ». Il était également engagé dans le cadre du Challenge de la Ville la plus sportive dans les Pays de la Loire.

Didier Pivette raconte que grâce à sa bonne connaissance du territoire mayennais et des acteurs locaux, ainsi qu'à son parcours associatif, la nouvelle équipe d'élus au Cdos l'a sollicité pour qu'il accepte la présidence du Comité...



Didier Pivette

Le nouveau président assure vouloir continuer les projets engagés, mais aussi intégrer « les nouvelles directives [du Comité national] qui ne sont pas encore connues à ce jour ». Pour lui, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques constitue « un levier fort » pour « faire rayonner le sport mayennais, motiver les sportifs, encourager le bénévolat et impulser une véritable dynamique sur l'ensemble du territoire ».

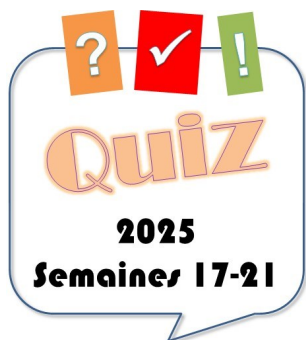
La pensée hebdomadaire

« À force d'être baladés de vidéos en photos par des algorithmes qui nous imposent ce que nous devons regarder, on en oublierait presque le bonheur de choisir un bon livre et de profiter pleinement de ce voyage intérieur. Car lire nous permet de nous identifier à des personnes inconnues ou disparues, de découvrir de nouvelles contrées, de vivre à des époques révolues ou futuristes, de raisonner, de mémoriser et même d'imaginer la suite du récit. Lire mobilise ainsi une grande partie de notre cerveau, contrairement à ce qui s'y passe lorsque l'on voit défiler à toute allure de courtes vidéos sur nos écrans. »

Sylvie Chokron, directrice de recherches au CNRS, Laboratoire de psychologie de la perception, université Paris-Descartes et Fondation ophtalmologique Rothschild,

« La lecture, une mine de bienfaits pour notre cerveau »,

Le Monde du 23 avril 2025.



(1) – Arnaud Fizzala et Ophélie Kaiser (Insee), « [16 900 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2023](#) », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 152 de mars 2025 (2 pages). Les victimes sont comptées autant de fois que d'infractions différentes les concernant. Pour aller plus loin : Béryl Matinet (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure), « [Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2024](#) », *Info rapide* n° 47 de février 2025 (7 pages).